



## Producteur

### FOURNIL DE L'ENTRECHAT

Laurence Chatellier  
44140 Montbert  
Tél. : 06.83.07.96.82  
Courriel : [fournildelentrechat@orange.fr](mailto:fournildelentrechat@orange.fr)

## Adhérent

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

## COMMANDE ET DISTRIBUTION

Un tableau sera à compléter (fichier excel), en fonction des choix, et sera joint au contrat.

Elle a lieu chaque jeudi conformément au calendrier des commandes, du 3 novembre 2016 au 27 avril 2017.

**Pas de distribution : le 29 DÉCEMBRE 2016 ET LE 23 FÉVRIER 2017**

## ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

Le producteur s'engage à livrer le pain produit dans son fournil selon les principes de l'agriculture biologique, dans la quantité spécifiée par le tableau des commandes et aux dates prévues par le présent contrat.

Le producteur s'engage à être présent à la distribution dès qu'il peut se rendre disponible.

## ENGAGEMENT DU CONSOMMATEUR :

Le consommateur s'engage à prendre possession de ses livraisons aux dates prévues par le présent contrat, par lui-même ou par l'intermédiaire d'une personne dépêchée par ses soins. Si la récupération n'a pas lieu, aucun remboursement n'aura lieu.

## PERMANENCES :

Une personne de l'Amap se chargera de superviser la récupération des produits par les amapiens.

## VISITE :

**Le producteur s'engage à accepter des visites ou des temps de participation et découverte de la production de pains.**

**Ce peut être à la demande de l'amapien, en accord avec le producteur.**

## FIN DE CONTRAT - DÉMISSION :

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison en cas de force majeure (déménagement...) avec préavis d'un mois. Dans les autres cas, elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat expire en fin de trimestre.

## MODALITÉS DE PAIEMENT :

Lors de la signature de ce contrat, je fournis :

- **Soit 3 chèques, encaissés en début des deux mois concernés, et dont les montants correspondent exactement aux commandes des deux mois. ( nov, déc) (Janv, Févr) (Mars, Avril)**
- **Soit 6 chèques, encaissés au début de chaque mois, et dont les montants correspondent exactement aux commandes de chaque mois.**

Les chèques sont libellés à l'ordre de "Fournil de l'entrechat".

Fait à Pont Saint Martin, le :

Signature de l'AMAPIEN

Signature du Producteur